



# BO LE BULLETIN OFFICIEL DE L'ÉDUCATION NATIONALE

## Bulletin officiel n° 34 du 20 septembre 2018

### Sommaire

#### Enseignements primaire et secondaire

##### Partenariat

Agrément national au titre des associations éducatives complémentaires de l'enseignement public à l'association Comité contre l'esclavage moderne - CCEM  
arrêté du 19-7-2018 - J.O. du 5-9-2018 (NOR : MENE1820512A)

##### Partenariat

Agrément national au titre des associations éducatives complémentaires de l'enseignement public à l'association Fédération pour les langues régionales dans l'enseignement public - Flarep  
arrêté du 19-7-2018 - J.O. du 5-9-2018 (NOR : MENE1820514A)

##### Partenariat

Agrément national au titre des associations éducatives complémentaires de l'enseignement public à l'association Inversons la classe !  
arrêté du 19-7-2018 - J.O. du 5-9-2018 (NOR : MENE1820515A)

##### Partenariat

Agrément national au titre des associations éducatives complémentaires de l'enseignement public à l'association Confédération syndicale des familles - CSF  
arrêté du 19-7-2018 - J.O. du 5-9-2018 (NOR : MENE1820516A)

##### Partenariat

Agrément national au titre des associations éducatives complémentaires de l'enseignement public à l'association Fédération nationale des centres musicaux ruraux – Les CMR  
arrêté du 19-7-2018 - J.O. du 5-9-2018 (NOR : MENE1820517A)

##### Partenariat

Agrément national au titre des associations éducatives complémentaires de l'enseignement public à l'association Le mouvement ni putes ni soumises - NPNS  
arrêté du 19-7-2018 - J.O. du 5-9-2018 (NOR : MENE1820519A)

##### Partenariat

Agrément national au titre des associations éducatives complémentaires de l'enseignement public à l'association SOS Homophobie  
arrêté du 19-7-2018 - J.O. du 5-9-2018 (NOR : MENE1820520A)

### **Partenariat**

Agrément national au titre des associations éducatives complémentaires de l'enseignement public à l'association Temps jeunes  
arrêté du 19-7-2018 - J.O. du 5-9-2018 (NOR : MENE1820521A)

### **Partenariat**

Agrément national au titre des associations éducatives complémentaires de l'enseignement public à l'association Union nationale culture et bibliothèques pour tous - UNCBPT  
arrêté du 19-7-2018 (NOR : MENE1800211A)

### **Partenariat**

Agrément national au titre des associations éducatives complémentaires de l'enseignement public à l'association générale des intervenants retraités pour des actions bénévoles de coopération et de développement – Agir ABCD  
arrêté du 19-7-2018 (NOR : MENE1800212A)

### **Partenariat**

Agrément national au titre des associations éducatives complémentaires de l'enseignement public à l'association Centre d'entraînement aux méthodes d'éducation active – Ceméa  
arrêté du 19-7-2018 (NOR : MENE1800213A)

### **Partenariat**

Agrément national au titre des associations éducatives complémentaires de l'enseignement public à l'association Éclaireuses et Éclaireurs de France – EEDF  
arrêté du 19-7-2018 (NOR : MENE1800214A)

### **Partenariat**

Agrément national au titre des associations éducatives complémentaires de l'enseignement public à l'association Fédération des œuvres éducatives et de vacances de l'éducation nationale – Aroéven-Foéven  
arrêté du 19-7-2018 (NOR : MENE1800215A)

### **Partenariat**

Agrément national au titre des associations éducatives complémentaires de l'enseignement public à l'association Fédération générale des associations départementales des pupilles de l'enseignement public - FGPEP  
arrêté du 19-7-2018 (NOR : MENE1800216A)

### **Partenariat**

Agrément national au titre des associations éducatives complémentaires de l'enseignement public à l'association Fédération nationale laïque de structures et d'activités éducatives, sociales et culturelles - Francas  
arrêté du 19-7-2018 (NOR : MENE1800217A)

### **Partenariat**

Agrément national au titre des associations éducatives complémentaires de l'enseignement public à l'association La ligue de l'enseignement  
arrêté du 19-7-2018 (NOR : MENE1800218A)

### **Partenariat**

Agrément national au titre des associations éducatives complémentaires de l'enseignement public à l'association Office central de la coopération à l'école - OCCE  
arrêté du 19-7-2018 (NOR : MENE1800219A)

### **Partenariat**

Agrément national au titre des associations éducatives complémentaires de l'enseignement public à l'association Jeunesse en plein air / Confédération des œuvres laïques de vacances d'enfants et d'adolescents - JPA  
arrêté du 19-7-2018 (NOR : MENE1800220A)

### **Centres d'information et d'orientation**

Fermetures et créations de CIO départementaux et d'État dans l'académie de Versailles  
arrêté du 27-7-2018 - J.O. du 31-8-2018 (NOR : MENE1821418A)

#### **Centres d'information et d'orientation**

Fermetures et créations de CIO départementaux et d'État dans l'académie de Nancy-Metz  
arrêté du 27-7-2018 - J.O. du 31-8-2018 (NOR : MENE1821419A)

#### **Centres d'information et d'orientation**

Fermeture et création de CIO départemental et d'État dans l'académie de Montpellier  
arrêté du 27-7-2018 - J.O. du 31-8-2018 (NOR : MENE1821420A)

#### **Certificat d'aptitude professionnelle**

Création et modalités de délivrances de la spécialité électricien  
arrêté du 31-8-2018 - J.O. du 13-9-2018 (NOR : MENE1821403A)

### **Mouvement du personnel**

#### **Liste d'aptitude**

Accès au corps des inspecteurs de l'éducation nationale au titre de l'année 2018  
arrêté du 23-8-2018 (NOR : MENH1800253A)

#### **Nomination**

Conseiller de recteur, chef du service académique d'information et d'orientation de l'académie d'Amiens  
arrêté du 21-8-2018 (NOR : MENH1800251A)

#### **Nominations**

Candidats admis au concours de recrutement des inspecteurs de l'éducation nationale - année 2018  
arrêté du 23-8-2018 (NOR : MENH1800258A)

#### **Nominations**

Candidats admis au concours de recrutement des inspecteurs d'académie-inspecteurs pédagogiques régionaux -  
année 2018  
arrêté du 18-9-2018 (NOR : MENH1800262A)

## Enseignements primaire et secondaire

### Partenariat

#### **Agrément national au titre des associations éducatives complémentaires de l'enseignement public à l'association Comité contre l'esclavage moderne - CCEM**

NOR : MENE1820512A

arrêté du 19-7-2018 - J.O. du 5-9-2018

MEN - DGESCO B3-4

Par arrêté du ministre de l'Éducation nationale en date du 19 juillet 2018, l'association Comité contre l'esclavage moderne - CCEM, répond à un objet d'intérêt général, présente un mode de fonctionnement démocratique et respecte des règles de nature à garantir la transparence financière. L'association est réputée remplir ces trois critères pendant une durée de cinq ans dans le cadre de toute procédure d'agrément prévue par la législation.

L'association Comité contre l'esclavage moderne - CCEM qui apporte son concours à l'enseignement public, est agréée pour une durée de cinq ans.

## Enseignements primaire et secondaire

### Partenariat

#### **Agrément national au titre des associations éducatives complémentaires de l'enseignement public à l'association Fédération pour les langues régionales dans l'enseignement public - Flarep**

NOR : MENE1820514A

arrêté du 19-7-2018 - J.O. du 5-9-2018

MEN - DGESCO B3-4

Par arrêté du ministre de l'Éducation nationale en date du 19 juillet 2018, l'association Fédération pour les langues régionales dans l'enseignement public - Flarep, répond à un objet d'intérêt général, présente un mode de fonctionnement démocratique et respecte des règles de nature à garantir la transparence financière. L'association est réputée remplir ces trois critères pendant une durée de cinq ans dans le cadre de toute procédure d'agrément prévue par la législation.

L'association Fédération pour les langues régionales dans l'enseignement public - Flarep qui apporte son concours à l'enseignement public, est agréée pour une durée de cinq ans.

## Enseignements primaire et secondaire

### Partenariat

#### **Agrément national au titre des associations éducatives complémentaires de l'enseignement public à l'association Inversons la classe !**

NOR : MENE1820515A

arrêté du 19-7-2018 - J.O. du 5-9-2018

MEN - DGESCO B3-4

Par arrêté du ministre de l'Éducation nationale en date du 19 juillet 2018, l'association Inversons la classe !, répond à un objet d'intérêt général, présente un mode de fonctionnement démocratique et respecte des règles de nature à garantir la transparence financière. L'association est réputée remplir ces trois critères pendant une durée de cinq ans dans le cadre de toute procédure d'agrément prévue par la législation.

L'association Inversons la classe ! qui apporte son concours à l'enseignement public, est agréée pour une durée de cinq ans.

## Enseignements primaire et secondaire

### Partenariat

#### **Agrément national au titre des associations éducatives complémentaires de l'enseignement public à l'association Confédération syndicale des familles - CSF**

NOR : MENE1820516A

arrêté du 19-7-2018 - J.O. du 5-9-2018

MEN - DGESCO B3-4

Par arrêté du ministre de l'Éducation nationale en date du 19 juillet 2018, l'association Confédération syndicale des familles - CSF, répond à un objet d'intérêt général, présente un mode de fonctionnement démocratique et respecte des règles de nature à garantir la transparence financière. L'association est réputée remplir ces trois critères pendant une durée de cinq ans dans le cadre de toute procédure d'agrément prévue par la législation.

L'association Confédération syndicale des familles - CSF qui apporte son concours à l'enseignement public, est agréée pour une durée de cinq ans. L'agrément est étendu au réseau d'associations locales de la confédération.

## Enseignements primaire et secondaire

### Partenariat

#### **Agrément national au titre des associations éducatives complémentaires de l'enseignement public à l'association Fédération nationale des centres musicaux ruraux – Les CMR**

NOR : MENE1820517A

arrêté du 19-7-2018 - J.O. du 5-9-2018

MEN - DGESCO B3-4

Par arrêté du ministre de l'Éducation nationale en date du 19 juillet 2018, l'association Fédération nationale des centres musicaux ruraux - Les CMR, répond à un objet d'intérêt général, présente un mode de fonctionnement démocratique et respecte des règles de nature à garantir la transparence financière. L'association est réputée remplir ces trois critères pendant une durée de cinq ans dans le cadre de toute procédure d'agrément prévue par la législation.

L'association Fédération nationale des centres musicaux ruraux - Les CMR qui apporte son concours à l'enseignement public, est agréée pour une durée de cinq ans. L'agrément est étendu aux associations départementales des CMR, aux deux associations délégataires des deux centres CMR La Fontaine de l'Ours et Le Moulin des Sittelles ainsi qu'aux Carrefours d'animation et d'expression musicale (CAEM).



## Enseignements primaire et secondaire

### Partenariat

#### **Agrément national au titre des associations éducatives complémentaires de l'enseignement public à l'association Le mouvement ni putes ni soumises - NPNS**

NOR : MENE1820519A

arrêté du 19-7-2018 - J.O. du 5-9-2018

MEN - DGESCO B3-4

Par arrêté du ministre de l'éducation nationale en date du 19 juillet 2018, l'association Le mouvement ni putes ni soumises - NPNS, répond à un objet d'intérêt général, présente un mode de fonctionnement démocratique et respecte des règles de nature à garantir la transparence financière. L'association est réputée remplir ces trois critères pendant une durée de cinq ans dans le cadre de toute procédure d'agrément prévue par la législation.

L'association Le mouvement ni putes ni soumises - NPNS qui apporte son concours à l'enseignement public, est agréée pour une durée de cinq ans.

## Enseignements primaire et secondaire

### Partenariat

#### **Agrément national au titre des associations éducatives complémentaires de l'enseignement public à l'association SOS Homophobie**

NOR : MENE1820520A

arrêté du 19-7-2018 - J.O. du 5-9-2018

MEN - DGESCO B3-4

Par arrêté du ministre de l'Éducation nationale en date du 19 juillet 2018, l'association SOS Homophobie, répond à un objet d'intérêt général, présente un mode de fonctionnement démocratique et respecte des règles de nature à garantir la transparence financière. L'association est réputée remplir ces trois critères pendant une durée de cinq ans dans le cadre de toute procédure d'agrément prévue par la législation.

L'association SOS Homophobie qui apporte son concours à l'enseignement public, est agréée pour une durée de cinq ans.

## Enseignements primaire et secondaire

### Partenariat

#### **Agrément national au titre des associations éducatives complémentaires de l'enseignement public à l'association Temps jeunes**

NOR : MENE1820521A

arrêté du 19-7-2018 - J.O. du 5-9-2018

MEN - DGESCO B3-4

Par arrêté du ministre de l'Éducation nationale en date du 19 juillet 2018, l'association Temps jeunes, répond à un objet d'intérêt général, présente un mode de fonctionnement démocratique et respecte des règles de nature à garantir la transparence financière. L'association est réputée remplir ces trois critères pendant une durée de cinq ans dans le cadre de toute procédure d'agrément prévue par la législation.

L'association Temps jeunes qui apporte son concours à l'enseignement public, est agréée pour une durée de cinq ans.

## Enseignements primaire et secondaire

### Partenariat

#### **Agrément national au titre des associations éducatives complémentaires de l'enseignement public à l'association Union nationale culture et bibliothèques pour tous - UNCBPT**

NOR : MENE1800211A

arrêté du 19-7-2018

MEN - DGESCO B3-4

Par arrêté du ministre de l'Éducation nationale en date du 19 juillet 2018, l'association Union nationale culture et bibliothèques pour tous - UNCBPT, reconnue d'utilité publique, qui apporte son concours à l'enseignement public, est agréée pour une durée de cinq ans. L'agrément est étendu à l'ensemble des associations membres de l'Union nationale.

## Enseignements primaire et secondaire

### Partenariat

#### **Agrément national au titre des associations éducatives complémentaires de l'enseignement public à l'association générale des intervenants retraités pour des actions bénévoles de coopération et de développement – Agir ABCD**

NOR : MENE1800212A

arrêté du 19-7-2018

MEN - DGESCO B3-4

Par arrêté du ministre de l'Éducation nationale en date du 19 juillet 2018, l'association générale des intervenants retraités pour des actions bénévoles de coopération et de développement - Agir ABCD, reconnue d'utilité publique, qui apporte son concours à l'enseignement public, est agréée pour une durée de cinq ans.

## Enseignements primaire et secondaire

### Partenariat

#### **Agrément national au titre des associations éducatives complémentaires de l'enseignement public à l'association Centre d'entraînement aux méthodes d'éducation active – Ceméa**

NOR : MENE1800213A

arrêté du 19-7-2018

MEN - DGESCO B3-4

Par arrêté du ministre de l'Éducation nationale en date du 19 juillet 2018, l'association Centre d'entraînement aux méthodes d'éducation active - Ceméa, reconnue d'utilité publique, qui apporte son concours à l'enseignement public, est agréée pour une durée de cinq ans. L'agrément est étendu aux associations territoriales des Ceméa sur l'Hexagone et les territoires d'outre-mer.

Enseignements primaire et secondaire

## Partenariat

### **Agrément national au titre des associations éducatives complémentaires de l'enseignement public à l'association Éclaireuses et Éclaireurs de France – EEDF**

NOR : MENE1800214A

arrêté du 19-7-2018

MEN - DGESCO B3-4

Par arrêté du ministre de l'Éducation nationale en date du 19 juillet 2018, l'association Éclaireuses et Éclaireurs de France - EEDF, reconnue d'utilité publique, qui apporte son concours à l'enseignement public, est agréée pour une durée de cinq ans.

## Enseignements primaire et secondaire

### Partenariat

#### **Agrément national au titre des associations éducatives complémentaires de l'enseignement public à l'association Fédération des œuvres éducatives et de vacances de l'éducation nationale – Aroéven-Foéven**

NOR : MENE1800215A

arrêté du 19-7-2018

MEN - DGESCO B3-4

Par arrêté du ministre de l'Éducation nationale en date du 19 juillet 2018, l'association Fédération des œuvres éducatives et de vacances de l'éducation nationale - Aroéven-Foéven, reconnue d'utilité publique, qui apporte son concours à l'enseignement public, est agréée pour une durée de cinq ans. L'agrément est étendu aux associations académiques Aroéven.



## Enseignements primaire et secondaire

### Partenariat

#### **Agrément national au titre des associations éducatives complémentaires de l'enseignement public à l'association Fédération générale des associations départementales des pupilles de l'enseignement public - FGPEP**

NOR : MENE1800216A

arrêté du 19-7-2018

MEN - DGESCO B3-4

Par arrêté du ministre de l'éducation nationale en date du 19 juillet 2018, l'association Fédération générale des associations départementales des pupilles de l'enseignement public - FGPEP, reconnue d'utilité publique, qui apporte son concours à l'enseignement public, est agréée pour une durée de cinq ans. L'agrément est étendu aux associations membres et affiliées du réseau.

## Enseignements primaire et secondaire

### Partenariat

#### **Agrément national au titre des associations éducatives complémentaires de l'enseignement public à l'association Fédération nationale laïque de structures et d'activités éducatives, sociales et culturelles - Francas**

NOR : MENE1800217A

arrêté du 19-7-2018

MEN - DGESCO B3-4

Par arrêté du ministre de l'Éducation nationale en date du 19 juillet 2018, l'association Fédération nationale laïque de structures et d'activités éducatives, sociales et culturelles - Francas », reconnue d'utilité publique, qui apporte son concours à l'enseignement public, est agréée pour une durée de cinq ans. L'agrément est étendu aux unions régionales et aux associations départementales membres de la fédération.

## Enseignements primaire et secondaire

### Partenariat

#### **Agrément national au titre des associations éducatives complémentaires de l'enseignement public à l'association La ligue de l'enseignement**

NOR : MENE1800218A

arrêté du 19-7-2018

MEN - DGESCO B3-4

Par arrêté du ministre de l'Éducation nationale en date du 19 juillet 2018, l'association La ligue de l'enseignement, reconnue d'utilité publique, qui apporte son concours à l'enseignement public, est agréée pour une durée de cinq ans. L'agrément est étendu aux fédérations départementales, aux unions régionales et aux structures Lire et faire lire, Union sportive de l'enseignement du premier degré - Usep et Union française des œuvres laïques d'éducation physique - Ufolep.

## Enseignements primaire et secondaire

### Partenariat

#### **Agrément national au titre des associations éducatives complémentaires de l'enseignement public à l'association Office central de la coopération à l'école - OCCE**

NOR : MENE1800219A

arrêté du 19-7-2018

MEN - DGESCO B3-4

Par arrêté du ministre de l'Éducation nationale en date du 19 juillet 2018, l'association Office central de la coopération à l'école - OCCE, reconnue d'utilité publique, qui apporte son concours à l'enseignement public, est agréée pour une durée de cinq ans. L'agrément est étendu aux associations départementales.

## Enseignements primaire et secondaire

### Partenariat

#### **Agrément national au titre des associations éducatives complémentaires de l'enseignement public à l'association Jeunesse en plein air / Confédération des œuvres laïques de vacances d'enfants et d'adolescents - JPA**

NOR : MENE1800220A

arrêté du 19-7-2018

MEN - DGESCO B3-4

Par arrêté du ministre de l'éducation nationale en date du 19 juillet 2018, l'association Jeunesse en plein air / Confédération des œuvres laïques de vacances d'enfants et d'adolescents - JPA, reconnue d'utilité publique, qui apporte son concours à l'enseignement public, est agréée pour une durée de cinq ans. L'agrément est étendu aux structures départementales et régionales de l'association.

## Enseignements primaire et secondaire

# Centres d'information et d'orientation

### Fermetures et créations de CIO départementaux et d'État dans l'académie de Versailles

NOR : MENE1821418A

arrêté du 27-7-2018 - J.O. du 31-8-2018

MEN - DGESCO A1-4

Vu Code de l'éducation, notamment articles L. 313-4 et D. 313-1 à D. 313-13 ; procès-verbal du comité technique académique du 23-6-2017

**Article 1** - Les quatre centres d'information et d'orientation départementaux (CIO) indiqués ci-dessous sont fermés au 31 août 2017 (pour régularisation) :

- CIO départemental de Rambouillet (UAI 0780197R) sis 7, rue de la Louvière ;
- CIO départemental de Saint-Germain-en-Laye (UAI 0783028T) sis 23, rue du 11 novembre 1918 ;
- CIO départemental d'Ermont (UAI 0950817X) sis 37bis, rue Maurice Berteaux ;
- CIO départemental d'Argenteuil (UAI 0950684C) 27, boulevard Jeanne d'Arc.

**Article 2** - Les quatre CIO d'État indiqués ci-dessous sont créés et reprennent les activités des CIO départementaux fermés à compter du 1er septembre 2017 (pour régularisation) :

- CIO d'État de Rambouillet (UAI 0780197R) sis 7, rue de la Louvière ;
- CIO d'État de Saint-Germain-en-Laye (UAI 0783028T) sis 13, rue de Témara ;
- CIO d'État d'Ermont (UAI 0950817X) sis 37bis, rue Maurice Berteaux ;
- CIO d'État d'Argenteuil (UAI 0950684C) 27, boulevard Jeanne d'Arc.

**Article 3** - Le recteur de l'académie de Versailles est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au Journal officiel de la République française.

Fait le 27 juillet 2018

Pour le ministre de l'Éducation nationale et par délégation,  
Le directeur général de l'enseignement scolaire,  
Jean-Marc Huart

## Enseignements primaire et secondaire

# Centres d'information et d'orientation

### Fermetures et créations de CIO départementaux et d'État dans l'académie de Nancy-Metz

NOR : MENE1821419A

arrêté du 27-7-2018 - J.O. du 31-8-2018

MEN - DGESCO A1-4

---

Vu Code de l'éducation, notamment articles L. 313-4 et D. 313-1 à D. 313-13 ; procès-verbaux des comités techniques académiques des 20-3-2017 et 21-3-2018

---

**Article 1** - Les quatre centres d'information et d'orientation (CIO) départementaux et d'État dont les noms suivent sont fermés au 31 août 2017 (pour régularisation).

- CIO départemental d'Épinal (UAI 0880073B) sis 46, rue Abel Ferry ;
- CIO départemental de Neufchâteau (UAI 0880074C) sis 4, rue Rebeval ;
- CIO départemental de Saint-Dié (UAI 0880075D) sis 15, rue du 10ème BCP ;
- CIO d'État de Remiremont (UAI 0881320G) sis 4, place de l'Abbaye.

Le CIO d'Etat de Rombas (UAI 0572625U) sis 3c, rue Massenet est fermé au 31 août 2018.

**Article 2** - Les trois CIO d'État dont les noms suivent sont créés et reprennent les activités des CIO départementaux fermés à compter du 1er septembre 2017 (pour régularisation) :

- CIO d'État d'Épinal-Remiremont (UAI 0880073B) sis 46, rue Abel Ferry ;
- CIO d'État de Neufchâteau (UAI 0880074C) sis 4, rue Rebeval ;
- CIO d'État Saint-Dié (UAI 0880075D) sis 15, rue du 10e BCP.

Le CIO d'État d'Hayange (UAI 0572737R) reprend les activités du CIO d'État de Rombas fermé, à compter du 1er septembre 2018.

**Article 3** - La rectrice de l'académie de Nancy-Metz est chargée de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au Journal officiel de la République française.

Fait le 27 juillet 2018

Pour le ministre de l'Éducation nationale et par délégation,  
Le directeur général de l'enseignement scolaire,  
Jean-Marc Huart

## Enseignements primaire et secondaire

### Centres d'information et d'orientation

#### Fermeture et création de CIO départemental et d'État dans l'académie de Montpellier

NOR : MENE1821420A

arrêté du 27-7-2018 - J.O. du 31-8-2018

MEN - DGESCO A1-4

---

Vu Code de l'éducation, notamment articles L. 313-4 et D. 313-1 à D. 313-13 ; procès-verbal du comité technique académique du 14-12-2017

---

**Article 1** - Le centre d'information et d'orientation départemental (CIO) de Carcassonne (UAI 0110035D) sis 56, avenue du docteur Henri Goût, est fermé à compter du 31 août 2017 (pour régularisation) :  
Le CIO d'État de Carcassonne (UAI 0110035D) est créé au 205 boulevard Joseph Gay-Lussac, zone de la Bouriette, et reprend les activités du CIO départemental fermé au 1er septembre 2017 (pour régularisation).

**Article 2** - La rectrice de l'académie de Montpellier est chargée de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au Journal officiel de la République française.

Fait le 27 juillet 2018

Pour le ministre de l'Éducation nationale et par délégation,  
Le directeur général de l'enseignement scolaire,  
Jean-Marc Huart



## Enseignements primaire et secondaire

# Certificat d'aptitude professionnelle

## Création et modalités de délivrances de la spécialité électricien

NOR : MENE1821403A

arrêté du 31-8-2018 - J.O. du 13-9-2018

MEN - DGESCO A2-3

Vu arrêté du 17-6-2003 ; arrêté du 8-2-2018

**Article 1** - L'annexe IIb intitulée « règlement d'examen » de l'arrêté du 8 février 2018 susvisé est remplacée par l'annexe jointe au présent arrêté.

**Article 2** - Le directeur général de l'enseignement scolaire et les recteurs d'académie sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Journal officiel de la République française.

Fait le 31 août 2018

Pour le ministre de l'Éducation nationale et par délégation,  
Le directeur général de l'enseignement scolaire,  
Jean-Marc Huart

## Annexe IIb

### Règlement d'examen

#### Certificat d'aptitude professionnelle électricien

CAP électricien	- Candidats de la voie scolaire dans un établissement public ou privé sous contrat	Candidats de la voie de la formation professionnelle continue dans un établissement public habilité	- Candidats de la voie scolaire dans un établissement privé hors contrat	Durée de l'épreuve ponctuelle
	- CFA ou section d'apprentissage habilité		- CFA ou section d'apprentissage non habilité	
	- Formation professionnelle continue dans un établissement public		- Formation professionnelle continue dans un établissement privé	
			- Enseignement à distance	
			- Candidats individuels	
<b>Épreuves</b>	<b>Unités</b>	<b>Coef</b>	<b>Mode</b>	<b>Mode</b>

Épreuves	Unités	Coeff.	Mode	Mode	Mode	Mode
<b>EP1 : Réalisation d'une installation</b>	UP1	7(1)	CCF*	CCF	Ponctuel écrit et pratique	9h (dont 1 h PSE)
<b>EP2 : Mise en service d'une installation</b>	UP2	4	CCF	CCF	Ponctuel pratique	2 h
<b>EP3 : Maintenance d'une installation</b>	UP3	2	CCF	CCF	Ponctuel pratique	2 h
<b>EG1 : Français, histoire-géographie et enseignement moral et civique</b>	UG1	3	CCF	CCF	Ponctuel écrit	3 h
<b>EG2 : Mathématiques et sciences physiques et chimiques</b>	UG2	2	CCF	CCF	Ponctuel écrit	2 h
<b>EG3 : Éducation physique et sportive</b>	UG3	1	CCF	CCF	Ponctuel	
<b>Langue vivante</b>	UF1		Ponctuel oral	Ponctuel oral	Ponctuel oral	20 min

\*CCF : Contrôle en cours de formation

(1) dont coefficient 1 pour la prévention, santé, environnement (PSE)

## Mouvement du personnel

### Liste d'aptitude

#### Accès au corps des inspecteurs de l'éducation nationale au titre de l'année 2018

NOR : MENH1800253A

arrêté du 23-8-2018

MEN - DGRH E2-2

Par arrêté du ministre de l'Éducation nationale en date du 23 août 2018, sont inscrits sur la liste d'aptitude d'accès au corps des inspecteurs de l'éducation nationale au titre de l'année 2018, les candidats ci-après désignés par ordre de mérite et par spécialité :

#### Enseignement du 1er degré

Catherine Graziuzo née Adam, professeure des écoles, académie de Versailles,  
Philippe Sauger, professeur des écoles, académie de Grenoble,  
Florence Liraud, professeure des écoles, académie de Grenoble,  
Sophie Bichet née Molliere, professeure des écoles, académie de Grenoble,  
Martial Depagne, professeur des écoles, académie de Créteil,  
Philippe Sennepin, professeur des écoles, académie de Clermont-Ferrand,  
Karine Mossant-Micor, professeure des écoles, académie de Versailles,  
Sandrine Rivier, professeure des écoles, académie de Lyon,  
Didier Caille, professeur des écoles, académie de Besançon,  
Madame Valérie Bonnin née Provot, professeure des écoles, académie d'Orléans-Tours,  
Sylvie Paquet, professeure des écoles, académie de Clermont-Ferrand,  
Claire Villiers née Jouvanceau, professeure des écoles, académie de Dijon,  
Corinne Eginer, professeure des écoles, académie de Créteil,  
Madame Valérie Gerin, professeure des écoles, académie de Reims,  
Catherine de Martini née Curtil, professeure des écoles, académie de Lyon,  
Virginie Lefebvre, professeure des écoles, académie de Limoges,  
Karine Garcia née Mathorel, professeure des écoles, académie de Versailles,  
Jean-Michel Piantino, professeur des écoles, académie d'Amiens,  
Myriam Robert née Fouillat, professeure des écoles, académie de Lyon,  
Laurence Bleau-Lesgourgues, professeure des écoles, académie de Nantes.

#### Spécialité Information et orientation

Nathalie Roinard née Brocard, directrice de centre d'information et d'orientation, académie de Besançon.

#### Spécialité Enseignement technique : sciences biologiques et sciences sociales appliquées

Madame Pascale Fassy, professeure de lycée professionnel, académie d'Aix-Marseille,  
Monsieur Manuel Aguiar, professeur de lycée professionnel, académie d'Amiens.

#### Spécialité Enseignement technique : sciences et techniques industrielles

William Leray, professeur de lycée professionnel, académie de Caen,  
Léonce Belfan, professeur de lycée professionnel, académie de Martinique,  
François Verhoeven, professeur de lycée professionnel, académie de Lille.

## **Spécialité Enseignement technique : sciences et techniques industrielles arts appliqués**

Céline Brindeau, professeure de lycée professionnel, académie de Strasbourg.

## Mouvement du personnel

### Nomination

#### **Conseiller de recteur, chef du service académique d'information et d'orientation de l'académie d'Amiens**

NOR : MENH1800251A

arrêté du 21-8-2018

MEN - DGRH E1-2

Par arrêté du ministre de l'Éducation nationale en date du 21 août 2018, Lydie Bochet, inspectrice de l'éducation nationale hors classe, est nommée et détachée dans l'emploi de conseiller de recteur, Csaio de l'académie d'Amiens (groupe II) pour une première période de quatre ans du 1er septembre 2018 au 31 août 2022.

## Mouvement du personnel

### Nominations

#### Candidats admis au concours de recrutement des inspecteurs de l'éducation nationale - année 2018

NOR : MENH1800258A

arrêté du 23-8-2018

MEN - DGRH E2-2

Par arrêté du ministre de l'Éducation nationale en date du 23 août 2018, les fonctionnaires admis au concours de recrutement des inspecteurs de l'éducation nationale à la session 2018 dont les noms suivent, sont nommés inspecteurs de l'éducation nationale stagiaires, pour une période d'un an, à compter du 1er septembre 2018 :

#### Enseignement du premier degré

Olivier Abelsador, Nice, professeur des écoles  
Karine Alexandre, Martinique, professeure des écoles  
Nathalie Allard, Amiens, professeure des écoles  
Ingrid Arnaud, Orléans-Tours, professeure des écoles  
Nathalie Arrambourg, Grenoble, professeure des écoles  
Madame Danièle Azeau Bodocco, Grenoble, professeure des écoles  
Marie-Laure Ball, Strasbourg, professeure des écoles  
Jean-Marc Ballaz, Grenoble, professeur des écoles  
François Barbarit, Caen, professeur certifié  
Marie-Christine Bassaget, Grenoble, professeure des écoles  
Mickaël Bataille, Nantes, professeur agrégé  
Evelyne Berge, Paris, professeure des écoles  
Stéphane Bernardin, Aix-Marseille, professeur des écoles  
Corinne Blerly, Aix-Marseille, professeure des écoles  
Karine Boisson, Toulouse, professeure des écoles  
Nancy Brotherson, Bordeaux, professeure des écoles  
Catherine Cailleau, Nantes, professeure des écoles  
Mireille Carre, Rennes, professeure des écoles  
Magali Caylat, Versailles, professeure des écoles  
Éliane Christin, Montpellier, professeure des écoles  
Madame Valérie Cornet, Lille, professeure des écoles  
Céline Coton, Rennes, professeure des écoles  
Christine Dehoche, Reims, professeure des écoles  
Xavier Delaville, Versailles, professeur des écoles  
Marie-Laure Devillers, Rouen, professeure des écoles  
Mickael Dinelli, Bordeaux, professeur des écoles  
Hervé Dubal, Amiens, professeur des écoles  
Karine Dubie, Toulouse, professeure des écoles  
Marie-Pierre Dumon-Da Ros, Bordeaux, professeure des écoles  
Thomas Dupont, Lille, professeur des écoles  
Carole Fargeton, Caen, professeure des écoles  
Ludovic Fayd'herbe, Versailles, professeur des écoles  
Giliane Ferrand, Besançon, professeure des écoles  
Madame Valérie Fieffe, Rouen, professeure des écoles

Marie-Hélène Gaignard, Créteil, professeure des écoles  
Patrice-Arnaud Gaspard, Lille, professeur des écoles  
Corinne Gibert, Lyon, professeure des écoles  
Florence Gilat, Créteil, professeure des écoles  
Olivier Gouel, Dijon, professeur des écoles  
Céline Guichard, Aix-Marseille, professeure des écoles  
Muriel Henon, Versailles, professeure des écoles  
Madame Valérie Hertz, Dijon, professeure des écoles  
Owen Hodges, Versailles, professeur des écoles  
Vincent Hourriez, Lille, professeur des écoles  
Cédric Jesionowski, Nancy-Metz, professeur des écoles  
Fatima Keskas, Versailles, professeure des écoles  
Brigitte Lacroix, Besançon, professeure des écoles  
Madame Manuelle Lambert, Toulouse, professeure des écoles  
Monsieur Dominique Lassagne, Paris, professeur des écoles  
Gil Le Curieux, Guadeloupe, professeur des écoles  
Céline Leal, Nancy-Metz, professeure des écoles  
Christophe Licitri, Grenoble, professeur des écoles  
Stéphanie Marlin, Dijon, professeure des écoles  
Monsieur Frédéric Marot, Grenoble, professeur des écoles  
Monsieur Joan Mathe, Bordeaux, professeur des écoles  
Jean-Marc Maupome, Toulouse, professeur des écoles  
Céline Mazeyrie, Montpellier, professeure des écoles  
Marco Menei, Lille, professeur des écoles  
Olivier Mirval, Guadeloupe, professeur des écoles  
Hanane Moughamir M'lik, Créteil, professeure des écoles  
Nathalie Moulin, Versailles, professeure des écoles  
Madame Emmanuelle Nivresse-Jover, Nantes, professeure des écoles  
Cécile Oberti, Toulouse, professeure des écoles  
Catherine Pascual, Dijon, professeure des écoles  
Yoann Paulhan, Aix-Marseille, professeur des écoles  
Isabel Perez, Versailles, professeure des écoles  
Myriam Pichon-Dufour, Dijon, professeure des écoles  
Nicolas Pinel, Rouen, professeur des écoles  
Sabelline Poiret, Lille, professeure des écoles  
Henri Porte, Poitiers, professeur des écoles  
Loïc Queste, Nancy-Metz, professeur des écoles  
Anne-Claire Renault, Versailles, professeure des écoles  
Sandrine Rondini, Orléans-Tours, professeure des écoles  
Jacques-Henri Sevel, Amiens, professeur des écoles  
Sophie Stratakis, Bordeaux, professeure des écoles  
Catherine Thevenet, Créteil, professeure des écoles  
Laure Turi, Poitiers, professeure des écoles  
Christine van Belleghem, Rennes, professeure des écoles  
Anne-Karine Veau, Bordeaux, professeure des écoles  
Fabienne Vieille Marchiset, Besançon, professeure des écoles  
Marie Yessad, Lille, professeure des écoles  
Stéphane Zieba, Bordeaux, professeur des écoles

## Enseignement du second degré

### Information et orientation

Madame Valérie Anclin-Laage, Nancy-Metz, psychologue de l'éducation nationale

David Bargeon, Clermont-Ferrand, psychologue de l'éducation nationale  
Héloïse Beauvallet, Orléans-Tours, conseillère principale d'éducation  
Sophie Bouttee, Reims, psychologue de l'éducation nationale  
Christian Cossec, Caen, psychologue de l'éducation nationale  
Véronique Dujardin, Lyon, psychologue de l'éducation nationale  
Philippe Gonzalez, Toulouse, conseiller principal d'éducation  
Sabah Lameche, Créteil, professeure des écoles  
Mateu Llas-Ribes, Limoges, psychologue de l'éducation nationale  
Gilles Parel, Limoges, psychologue de l'éducation nationale  
Madame Danny Ralu Bedouet, Versailles, psychologue de l'éducation nationale

**Enseignement général : lettres-langues vivantes, dominante anglais**

Nancy Vajtai, Guyane, professeure certifiée

**Enseignement technique : économie et gestion**

Élise Batel, Versailles, professeure de lycée professionnel  
Benoît Beldame, Paris, professeur de lycée professionnel  
Véronique Chaudun, Nantes, professeure de lycée professionnel  
Marie-Isabelle Grondin, La Réunion, personnel de direction  
Karima Lamsidfa, Créteil, professeure de lycée professionnel  
Christine Lechat, Créteil, professeure certifiée  
Mireille Lopez, Nice, professeure de lycée professionnel  
Myriam Mazoyer, Lyon, professeure de lycée professionnel  
Christelle Montesinos, Lille, professeure de lycée professionnel  
Dorothee Richard Payet, La Réunion, professeure de lycée professionnel  
Marie-Agnès Serrano, Lille, professeure de lycée professionnel  
Virginie Thomas, Versailles, professeure de lycée professionnel

**Enseignement technique : mathématiques-sciences physiques**

Ludovic Diana, Aix-Marseille, professeur de lycée professionnel  
Sandrine Lafaye, Versailles, professeure de lycée professionnel  
Delphine Meziere, Dijon, professeure de lycée professionnel  
Monsieur Frédéric Reboux, Nantes, professeur de lycée professionnel

**Enseignement technique : sciences et techniques industrielles, dominante sciences et techniques industrielles**

Nathalie Bizel Bizellot, Grenoble, professeure de lycée professionnel  
Laurent Bouet, Grenoble, professeur de lycée professionnel  
Lilian Bouvier, Grenoble, professeur de lycée professionnel  
Yann Buisson, Dijon, professeur de lycée professionnel  
Agnès Dantil, Clermont-Ferrand, professeure certifiée  
Monsieur Dominique Donval, Rennes, professeur certifié  
Paul-Luc Estavoyer, Besançon, professeur certifié  
Lucien Helou, Nice, professeur de lycée professionnel  
Monsieur Frédéric Lerognon, Strasbourg, professeur de lycée professionnel  
Patrice Richard, Nancy-Metz, professeur de lycée professionnel  
Miloude Si Mohammed, Dijon, professeur de lycée professionnel

**Enseignement technique : sciences et techniques industrielles, dominante arts appliqués**

Sarah Bauduin, Lille, professeure de lycée professionnel

Les candidats inscrits sur la liste complémentaire du concours de recrutement des inspecteurs de l'éducation nationale à la session 2018 dont les noms suivent, sont nommés inspecteurs de l'éducation nationale stagiaires, pour une période d'un an, à compter du 1er septembre 2018 :

**Enseignement du premier degré**



Patrick Battesti, Corse, professeur des écoles  
Laurent Carton, Lille, professeur des écoles  
Nathalie de Jesus Amaral, Versailles, professeure des écoles  
Loetitia Dupont, Versailles, professeure des écoles  
Sophie Fontaine, Lyon, professeure des écoles  
Marie-Laure Le Bail, Toulouse, professeure des écoles  
Xavier Malleville, hors académie, professeur des écoles  
Stéphane Marchand, Corse, professeur des écoles  
Christelle Prince, Créteil, professeure des écoles  
Corine Zimmer, Paris, professeure des écoles

**Enseignement technique : Sciences et techniques industrielles, dominante sciences et techniques industrielles**

Stéphane Hattenville, Rouen, professeur certifié  
Luc Poirier, La Réunion, professeur certifié

## Mouvement du personnel

### Nominations

#### Candidats admis au concours de recrutement des inspecteurs d'académie-inspecteurs pédagogiques régionaux - année 2018

NOR : MENH1800262A

arrêté du 18-9-2018

MEN - DGRH E2-2

Par arrêté du ministre de l'Éducation nationale en date du 18 septembre 2018, les fonctionnaires admis au concours de recrutement des inspecteurs d'académie-inspecteurs pédagogiques régionaux à la session 2018 dont les noms suivent, sont nommés inspecteurs d'académie-inspecteurs pédagogiques régionaux stagiaires, pour une période d'un an, à compter du 1er septembre 2018 :

#### Allemand

Madame Pascale Rose, Strasbourg, professeure agrégée

#### Anglais

Agnès Bouichou, Amiens, professeure agrégée

Monsieur Frédéric Cadilhac, Montpellier, professeur agrégé

Derek Gallagher, Lille, professeur agrégé

Mme Anne Mayer, Lille, professeure agrégée

#### Éducation musicale

Giuliano Chiello, Lille, professeur agrégé

#### Économie gestion

Stéphane Bessiere, Grenoble, professeur agrégé

Mathieu Labbouz, Martinique, professeur agrégé

#### Espagnol

Marie-Antoinette Bertrand, Aix-Marseille, professeure agrégée

Linda Dupuy, Bordeaux, professeure agrégée

Ghislaine Geoffray, Grenoble, professeure agrégée

Alexandra Guez, Créteil, professeure agrégée

Simone Marcellesi, Paris, professeure agrégée

Monsieur Michel Martinez, Toulouse, inspecteur de l'éducation nationale

Xavier Pello, Polynésie-française, professeur agrégé

#### Établissements et vie scolaire

Régis Astruc, Créteil, personnel de direction

Muriel Col Minne, Créteil, inspectrice de l'éducation nationale

Christelle Charrier, Mayotte, inspectrice de l'éducation nationale

Jacques-Emmanuel Daugé, Reims, personnel de direction  
Ahmed el Bahri, Nantes, personnel de direction  
Delphine Fobert, Lille, personnel de direction  
Madame Valérie Lemaire, Créteil, inspectrice de l'éducation nationale  
Christophe Marquier, Montpellier, inspecteur de l'éducation nationale  
Pierre Ruello, Versailles, personnel de direction  
Bertrand Sécher, Poitiers, professeur agrégé  
Hicham Zaim, Toulouse, personnel de direction

## Histoire géographique

Monsieur Michel Durif, Clermont-Ferrand, professeur agrégé  
Sophie Ferhadjian, Versailles, professeure agrégée  
Sylvie Galabbé, Nantes, professeure agrégée  
Véronique Julien, Lyon, professeure agrégée  
Janick Julienne, Versailles, professeure agrégée  
Cédric Marty, Toulouse, professeur agrégé  
Jean-Claude Nicolas, Nice, professeur agrégé  
Sophie Richerd, Grenoble, professeure agrégée

## Lettres

Christophe Agard, Bordeaux, professeur agrégé  
Isabelle Brasse-Bertot, Rouen, professeure agrégée  
Miguel Degoulet, Nantes, professeur agrégé  
Carole Guerin-Callebout, Lille, professeure agrégée  
Agnès Hugennell, Strasbourg, professeure agrégée

## Mathématiques

Philippe Arzoumanian, Limoges, professeur agrégé  
Christophe Capdevielle, Nantes, professeur agrégé  
Jérôme Cargnelutti, Grenoble, professeur agrégé  
Damien Delwarde, Lyon, professeur agrégé  
Cyril Mollera, Montpellier, professeur agrégé  
Vincent Pantaloni, Orléans-Tours, professeur agrégé  
Franck Verdier, Lille, professeur agrégé  
Aliénor Veronese, Orléans-Tours, professeure agrégée

## Philosophie

Christophe Bardyn, Toulouse, professeur agrégé

## Physique chimie

Corinne Allodi, Créteil, professeure agrégée  
Jean-Pierre Avril, Guyane, personnel de direction  
Marie Guitou, Créteil, maître de conférences  
Rémy Hervé, Lyon, professeur agrégé  
David Lafarge, Toulouse, professeur agrégé  
Arnaud Soulas, Orléans-Tours, professeur agrégé

## Sciences économiques et sociales

Angèle Altay-Legras, Versailles, professeure agrégée

### **Sciences et techniques industrielles option sciences industrielles**

Landry Bourguignon, Toulouse, inspecteur de l'éducation nationale

Stéphane Coiffier, Amiens, professeur agrégé

Philippe Durand-Terrasson, Nice, professeur agrégé

Hervé Fourment, Aix-Marseille, professeur agrégé

Didier Magnier, Caen, inspecteur de l'éducation nationale

Stéphanie Texier, Créteil, professeure agrégée

Jean-Marc Tricot, Aix-Marseille, professeur agrégé

### **Sciences et techniques industrielles option arts appliqués**

Céline Pham-Trong, Lyon, professeure agrégée

### **Sciences de la vie et de la Terre**

Bénédicte Hare, Créteil, professeure agrégée

Annabelle Restoy, Clermont-Ferrand, professeure agrégée

Marion Rilhac, Versailles, professeure agrégée

Samuel Rouzet, Dijon, professeur agrégé

Les candidats inscrits sur la liste complémentaire du concours de recrutement des inspecteurs d'académie-inspecteurs pédagogiques régionaux à la session 2018 dont les noms suivent, sont nommés inspecteurs d'académie-inspecteurs pédagogiques régionaux stagiaires, pour une période d'un an, à compter du 1er septembre 2018 :

### **Économie gestion**

Jamila Khaddam Ellah, hors académie, professeure agrégée

### **Histoire géographie**

Céline Borel Graux, Aix-Marseille, professeure agrégée

Antoine Broussy, Versailles, professeur agrégé

Françoise Schiano di Lombo, Créteil, professeure agrégée

### **Lettres**

Madame Valérie Faranton, Lille, professeure agrégée

### **Sciences de la vie et de la Terre**

Jeanne Foiche, Orléans-Tours, professeure agrégée